

Marie-Jeanne eut pour sa part le fief de Schockville avec justice, les dîmes de Viville et d'Eischen, les biens de Post et les rentes de Halanzy.

On notera qu'il n'est plus question des créances à charge de la seigneurie de Guirsch, de la marquise du Pont d'Oye et des héritiers de Beck. C'est que, peu après la mort de François de Bettenhoven, elles avaient fait l'objet d'une répartition mentionnée par l'inventaire de sa succession établi dès 1688. Marie-Cécile, par exemple, avait été estimée redevable de 901 patagons à la masse commune, après décompte des 500 patagons qui étaient à sa charge.¹⁰³⁾

II. CHARLES-ALBERT DE BETTENHOVEN

1. Sa carrière

Né apparemment vers 1640, Charles-Albert ne portera le titre d'écuyer qu'après l'anoblissement de 1681. Il se fera reconnaître en 1697, par le généalogiste d'Hozier, les armoiries concédées à son père, ce que fera aussi sa mère dénommée pour la circonstance *Anne de Lussenrot*.¹⁰⁴⁾

Cependant, un dessin colorié du 4 septembre présente quelques variantes, attribuables à une mauvaise interprétation des émaux, mais que nous tenons à reproduire:

*d'argent à la fasce d'azur chargée de deux étoiles d'or à 5 rais, accompagnées en chef de deux têtes de pavot, tigées et feuillées de gueules et en pointe d'un pigeon au repos à dextre de gueules.*¹⁰⁵⁾

Etait-il réellement *seigneur de Bertrange, Schouckweiler, Battincourt et autres lieux*? La chose paraît incontestable pour Bartringen, où il est le détenteur de la principale portion revenant à sa famille et où il présente seul, pour la cure du lieu, le 22 mai 1688, sire Nicolas Kauffmann.¹⁰⁶⁾ Elle est fort douteuse pour le fief de Schockville, incorporé à la part de sa soeur Marie-Jeanne. En ce qui concerne Battincourt, il empiète sur les droits qu'aurait pu invoquer Marie-Cécile pour autant qu'il puisse être question, en tout ou en partie, d'une seigneurie. Déjà en 1668 l'intendant de Champagne, Caumartin, entérinant la généalogie des Vaucleroy, avait parlé de François comme seigneur de Bettenhoven,¹⁰⁷⁾ alors qu'il n'y possédait que des biens n'ayant rien de féodal. Comme son père, Charles-Albert trouva sans doute commode de laisser subsister une équivoque résultant de son nom de famille usuel.

Quoi qu'il en soit, il dut à l'influence paternelle d'occuper assez tôt des hauts emplois dans la hiérarchie administrative. Il est lieutenant-prévôt d'Arlon dès le 26 mars 1668¹⁰⁸⁾ et restera en